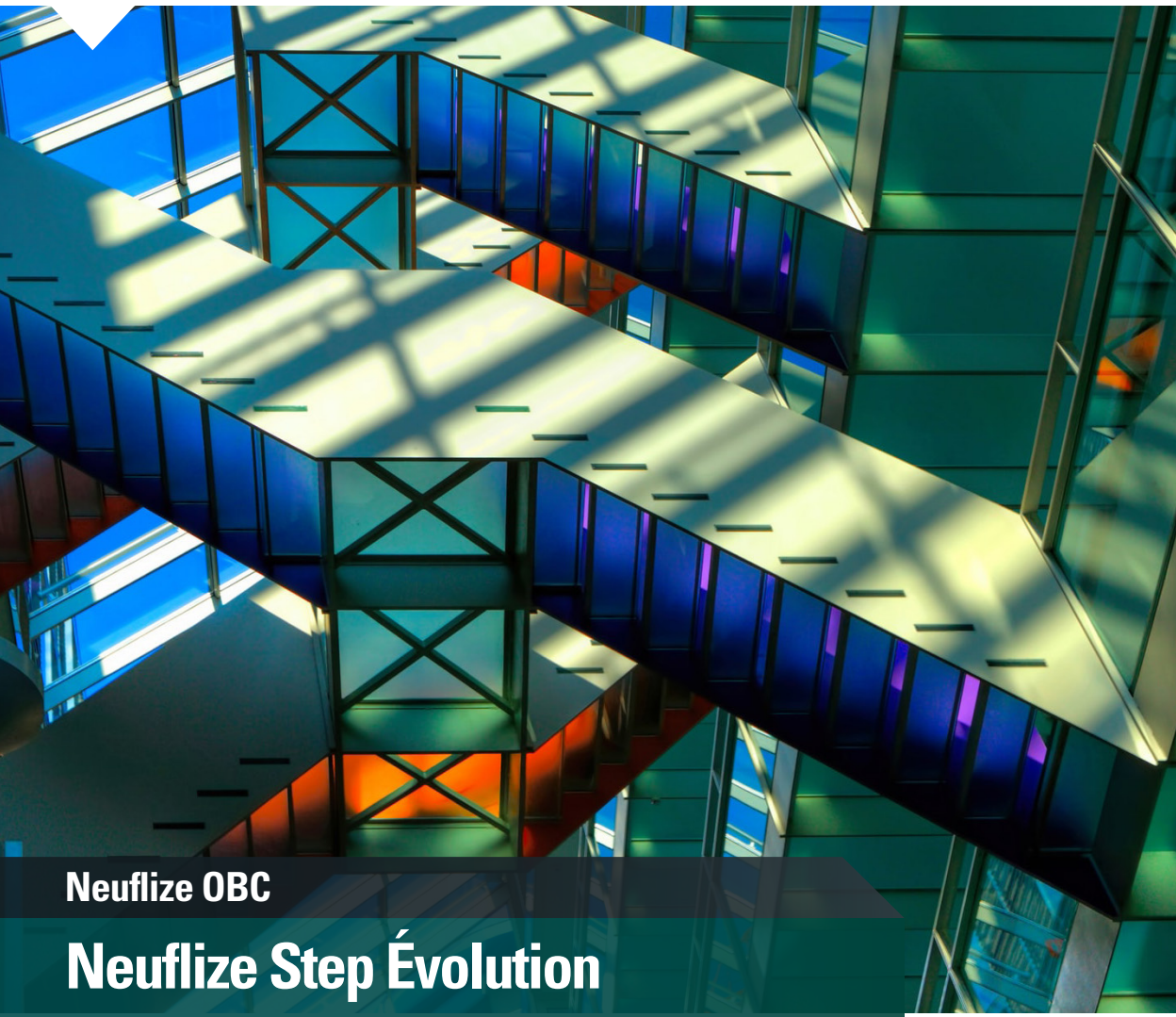
Neuflize OBC
ABN AMRO



Neuflize OBC

Neuflize Step Évolution

Mars 2029

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

Titre de créance émis par Natixis Structured Issuance, véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis S.A. (Standard & Poor's : A+/Moody's : A1/Fitch Ratings : A+[1]). L'investisseur supporte le risque de défaut de l'Émetteur et le risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.

Neuflize Step Évolution Mars 2029 est un titre de créance alternatif à un investissement dynamique de type action, présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.

Période de commercialisation : 13 janvier 2020 au 13 mars 2020. La période de commercialisation peut être close à tout moment.

Durée d'investissement conseillée : 9 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé).

L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le titre de créance est revendu avant la date d'échéance.

Éligibilité : contrats d'assurance-vie ou contrats de capitalisation et comptes-titres. La présente brochure décrit les caractéristiques de Neuflize Step Évolution Mars 2029 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.

Code ISIN : FR0013469749

Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

1 Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Avec Neuflize Step Évolution Mars 2029, l'investisseur s'expose au marché actions de la zone euro. Le remboursement est conditionné à l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50® (« l'indice »), dividendes non réinvestis. L'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les valeurs de l'indice.

À chaque date d'évaluation annuelle[1], si le niveau de l'indice est supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement anticipé[1], le capital sera remboursé par anticipation avec un gain de 4 % par année écoulée[2] depuis la date d'évaluation initiale, le 13 mars 2020.

À la date d'échéance, le 20 mars 2029, en l'absence d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé :

- en cas de baisse de l'indice de plus de 35 % par rapport à son niveau initial (cours de clôture du 13 mars 2020) à la date d'évaluation finale[1], l'investisseur subira une perte en capital à hauteur de la baisse enregistrée par l'indice.
- en cas de baisse de l'indice de plus de 20 % et n'excédant pas 35 % par rapport à son niveau initial à la date d'évaluation finale[1], l'investisseur sera remboursé de l'intégralité du capital initial[2].
- en cas de hausse ou de baisse de l'indice de moins de 20 % par rapport à son niveau initial à la date d'évaluation finale[1], l'investisseur sera remboursé du capital augmenté d'un gain de 36 %[2] (soit 4 % par année écoulée).

Ce produit s'adresse :

- à tous les investisseurs avertis, personnes morales ou physiques, recherchant une alternative à des placements dynamiques risqués de type « actions » (un investissement dans le produit présente un caractère très spéculatif, impliquant un haut niveau de risque; il ne saurait donc être envisagé que par des personnes pouvant se permettre de perdre l'intégralité du capital investi),
- aux clients de la Banque Neuflize OBC souhaitant investir au sein d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation en fonction de leur situation personnelle et dans les limites du respect des bornes de risque définies pour chaque profil par la Banque Neuflize OBC. Votre banquier pourra analyser votre portefeuille et vous indiquer votre pourcentage d'exposition.

1 Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 13 pour le détail des dates et des niveaux de la barrière dégressive de remboursement anticipé.

2 Hors frais, commissions et fiscalité applicables, sous réserve d'absence de défaut de l'Émetteur et d'absence de défaut, faillite ou mise en résolution du Garant et de conservation du produit jusqu'à son remboursement final.



Dans l'ensemble de ce document à caractère promotionnel, le montant du remboursement est calculé sur la base de la Valeur Nominale des titres de créance de Neuflize Step Évolution Mars 2029, hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement, soit 1 000 euros.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent cette Valeur Nominale. L'investisseur supporte le risque de défaut de l'Émetteur et le risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de son Garant.

Hyphothèses faites pour le calcul des taux de rendement annuel : Les taux de rendement annuel présentés dans ce document à caractère promotionnel sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils ne prennent toutefois pas en compte ni les frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ni les frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni les prélèvements sociaux et fiscaux.

Les calculs de taux de rendement annuel sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 13 mars 2020 jusqu'à la date d'échéance (le 20 mars 2029) ou, selon le cas, de remboursement automatique anticipé.

En cas d'achat après le 13 mars 2020 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le taux de rendement annuel peut être supérieur ou inférieur au taux de rendement annuel indiqué dans le présent document.

De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital. Les taux de rendement annuel sont calculés in fine pour un investissement en compte-titres ou pour chaque contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation et donc susceptibles de varier selon les contrats.

Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Avertissement

Neuflize Step Évolution Mars 2029 est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie du produit. Il est donc fortement recommandé de n'investir dans ce produit que si vous avez l'intention de le conserver jusqu'à son échéance prévue. En effet, si vous revendez vos titres avant les dates de remboursement définies dans la formule, le prix qui vous sera proposé sera fonction des paramètres du marché ce jour-là (et déduction faite des frais de rachat). Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée et cette revente pourra générer une perte en capital partielle ou totale, notamment si les conditions de marché sont défavorables à ce moment-là.

En particulier, dans le cas d'une souscription à Neuflize Step Évolution Mars 2029 sous la forme d'unités de compte intervenant dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ce risque de perte en capital est notamment à apprécier en tenant compte du fait que le contrat d'assurance-vie peut-être dénoué par décès à tout moment ou en cas de sortie anticipée du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation entraînant le désinvestissement de l'unité de compte (arbitrage, rachat partiel ou total).

Le 13 mars 2029, en l'absence d'activation du mécanisme de remboursement anticipé, et si l'indice est en baisse de plus de 35 % par rapport à son niveau initial à la clôture du 13 mars 2020, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de la totalité de la baisse de l'indice et reçoit la Valeur Nominale diminuée de la baisse de l'indice. La perte peut être partielle ou totale dans le cas le plus défavorable.

IMPORTANT

En cas d'achat après la période de commercialisation, l'investisseur est invité à se renseigner sur le niveau de l'indice. La barrière de remboursement du capital à l'échéance est fixée à 65 % du niveau initial de l'indice, la probabilité d'atteindre cette barrière peut être beaucoup plus élevée et par voie de conséquence, le risque d'une perte partielle ou totale en capital à l'échéance également. Par ailleurs, les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant souscrit avant le 13 mars 2020 (inclus), et conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.

DÉTAIL DU MÉCANISME DE LA FORMULE

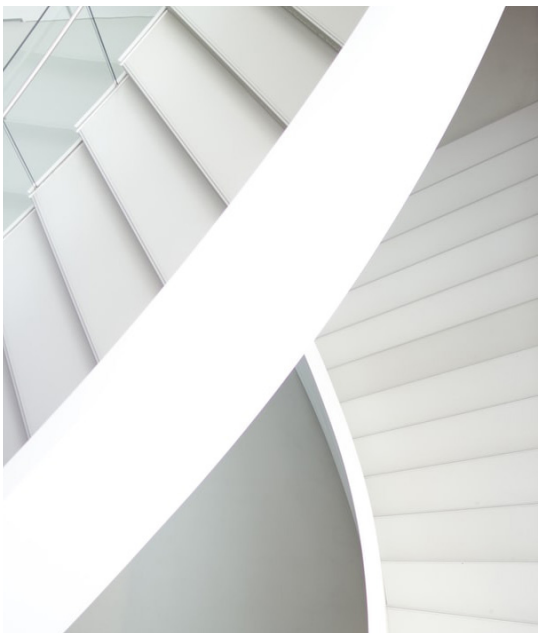
Les différents scénarios présentés dans ce document à caractère promotionnel permettent d'illustrer le fonctionnement de la formule de calcul servant à déterminer le rendement du produit, en fonction des évolutions de l'indice Euro Stoxx 50®. Le rendement du produit n'est lié à la réalisation de conditions que sur une seule classe d'actifs : les actions, dont l'indice est représentatif. Il s'agit d'une alternative à un placement dynamique risqué de type « actions ».

Le 13 mars 2020, on observe **le niveau de clôture de l'indice et on le retient comme son niveau initial.**

Mécanisme de remboursement automatique anticipé annuel - années 1 à 8[1] :

Chaque année[1], à partir de l'année 1, un remboursement automatique anticipé possible du capital avec un gain potentiel de 4 % par année écoulée[2] depuis la date d'évaluation initiale[1] si l'indice est stable ou en hausse par rapport à la barrière dégressive de remboursement anticipé[1] (soit un taux de rendement annuel net maximum de 2,86 %[3]).

En l'absence de remboursement automatique anticipé, le produit continue.



Mécanisme de remboursement à l'échéance des 9 ans :

Si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment :

CAS DÉFAVORABLE : en cas de baisse de l'indice excédant 35 %

Une perte en capital partielle ou totale, si l'indice clôture en baisse de plus de 35 % par rapport à son niveau initial, à la date d'évaluation finale[1]. L'investisseur subit dans ce cas une perte en capital à la hauteur de l'intégralité de la baisse de l'indice[2] (soit une perte d'au moins 35 %).

CAS MÉDIAN : en cas de baisse de l'indice de plus de 20 % et n'excédant pas 35 %

Un remboursement de l'intégralité du capital[1] si l'indice clôture en baisse de plus de 20 % mais que cette baisse n'excède pas 35 % par rapport à son niveau initial, à la date d'évaluation finale[1] (soit un taux de rendement annuel net de -1 %[3]).

CAS FAVORABLE : en cas de hausse ou de baisse de l'indice de moins de 20 % par rapport à son niveau initial

Un remboursement du capital avec un gain potentiel de 4 % par année écoulée[2] depuis la date d'évaluation initiale[1], soit un gain de 36 %[2] si l'indice clôture en hausse ou en baisse de moins de 20 % par rapport à son niveau initial, à la date d'évaluation finale[1] (soit un taux de rendement annuel net de 2,43%[3]).

1 Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 13 pour le détail des dates et des niveaux de la barrière dégressive de remboursement anticipé.
2 Hors frais, commissions et fiscalité applicables, sous réserve d'absence de défaut de l'Émetteur et d'absence de défaut, faillite ou mise en résolution du Garant et de conservation du produit jusqu'à son remboursement final.
3 Les taux de rendement annuels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux.

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

Avantages

- **Objectif de gain potentiel de 4 % par année écoulée[1] depuis la date d'évaluation initiale[2] :** dès lors qu'à l'une des dates d'évaluation annuelle[2] l'indice clôture à un niveau stable ou en hausse par rapport à la barrière dégressive de remboursement anticipé[2], ou si l'indice clôture en baisse de moins de 20 % par rapport à son niveau initial à la date d'évaluation finale[2].
- **Potentiel remboursement anticipé automatique chaque année à partir de l'année 1[2] :** dès lors qu'à l'une des dates d'évaluation annuelle[2] l'indice clôture à un niveau stable ou en hausse par rapport à la barrière dégressive de remboursement anticipé[2].
- **Remboursement conditionnel de l'intégralité du capital[1] à l'échéance[2] :** dès lors qu'à la date d'évaluation finale[2] l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 35 % par rapport à son niveau initial.
- **Effet dégressif :** le niveau de la barrière dégressive de remboursement anticipé diminue au fur et à mesure des dates d'évaluation annuelle. Il est fixé à 100 % du niveau initial en année 1 et diminue jusqu'à atteindre 80 % du niveau initial en année 8 et 9[2].

Inconvénients

- **Risque de perte en capital partielle ou totale :**
  - **En cours de vie :** en cas de sortie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur, au moment de la sortie. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance et en conséquence un risque de perte de valeur du capital investi.
  - **À l'échéance des 9 ans :** en cas de baisse du niveau de l'indice de plus de 35 % par rapport à son niveau initial à la date d'évaluation finale[2].
- **Plafonnement des gains :** le gain potentiel est fixé à 4 % par année écoulée[1] depuis la date d'évaluation initiale[2], même en cas de hausse de l'indice supérieure à ce montant.
- **Dividendes versés par les actions qui composent l'indice Euro Stoxx 50® non réinvestis :** ils ne bénéficient donc pas à la performance de l'indice ; ceci résulte, pour l'investisseur, en un rendement moindre qu'une performance dividendes réinvestis.
- **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance :** elle peut varier de 1 an à 9 ans.
- **Souscription et conservation du produit :** en cas de souscription après le 13 mars 2020 à un prix d'achat supérieur à 100 % de la Valeur Nominale par titre de créance (soit une valeur par coupure supérieure à 1 000 €), l'investisseur s'expose à un rendement inférieur par rapport à une souscription à un prix d'achat égal à 100 % de la Valeur Nominale par titre de créance. En effet, l'ensemble des remboursements (gains et valeur de remboursement) se fait sur la base de cette Valeur Nominale par titre de créance, soit 1 000 €. Par ailleurs, les avantages du produit ne profitent qu'aux investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective (au titre de la formule de remboursement).
- **Risque de crédit :** L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque de non remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- **Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance :** il est très sensible à une faible variation de l'indice autour des seuils de 65 % et de 80 % de son niveau initial.

1 Hors frais, commissions et fiscalité applicables, sous réserve d'absence de défaut de l'Émetteur et d'absence de défaut, faillite ou mise en résolution du Garant et de conservation du produit jusqu'à son remboursement final.

2 Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 13 pour le détail des dates et des niveaux de la barrière dégressive de remboursement anticipé.

FACTEURS DE RISQUE

Il est recommandé aux investisseurs de se reporter au Prospectus de Base pour y trouver une description détaillée des titres et, en particulier, revoir les Facteurs de Risques associés à ce produit. Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Le fait d'investir dans ce produit implique certains risques, y compris mais sans s'y limiter les suivants :

Risque de perte en capital

En cas de sortie en cours de vie, soit avant l'échéance, le prix de rachat du titre pourra être inférieur à son prix de souscription. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement du produit peut être inférieur au montant de l'investissement initial, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'indice Euro Stoxx 50®. Dans le pire des scénarios, la perte en capital peut être totale.

Risque lié au sous-jacent

Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Euro Stoxx 50® dividendes non réinvestis.

Risque lié aux marchés de taux

Avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du titre de créance provoquera une baisse de sa valeur.

Risque de liquidité

Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire rendre ce titre de créance totalement illiquide.

Risque de contrepartie

Le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de faillite ou défaut de paiement ou mise en résolution du Garant. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur et du Garant, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de leurs titres de créance. La notation de Natixis est celle en vigueur au moment de la rédaction du présent document. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ou du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument d'achat du titre de créance.



ZOOM SUR L'INDICE EURO STOXX 50®

Indice de référence des valeurs de la zone euro

LES PERFORMANCES PASSÉES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

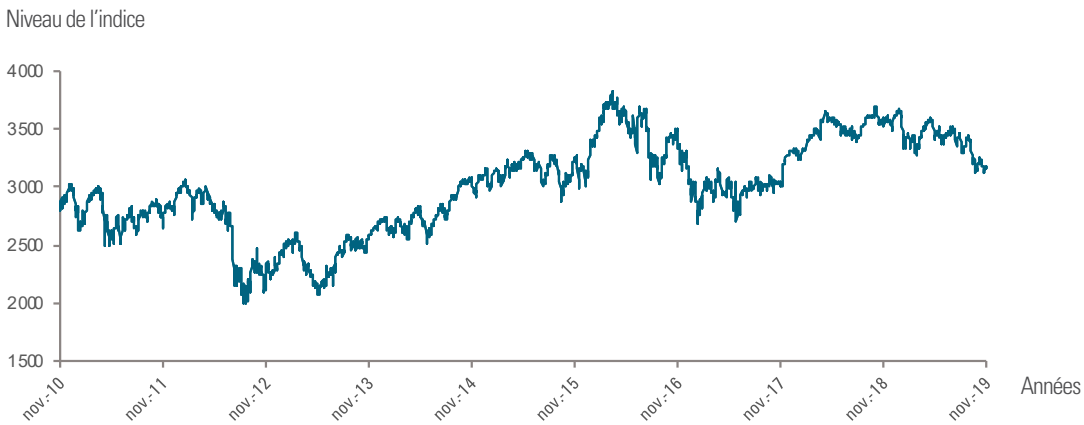
DESCRIPTION

L'indice Euro Stoxx 50® est composé de 50 des premières capitalisations de la zone euro. Il est diversifié géographiquement et sectoriellement sur l'Europe et sa cotation est publiée quotidiennement.

La performance de l'indice Euro Stoxx 50® prend en compte uniquement les variations de cours des actions qui le composent. Les dividendes éventuellement versés par ces actions ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'indice.

Pour plus de plus amples informations sur l'indice, consulter le site www.stoxx.com.

ÉVOLUTION DE L'INDICE EURO STOXX 50® (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS) DU 29 NOVEMBRE 2010 AU 29 NOVEMBRE 2019



PERFORMANCE DE L'INDICE AU 29 NOVEMBRE 2019 :

Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.

Performances cumulées	Indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis)
1 an	16,68 %
3 ans	21,89 %
5 ans	13,92 %
7 ans	43,46 %
9 ans	38,71 %

Source : Bloomberg au 29 novembre 2019.

ZOOM SUR L'INDICE EURO STOXX 50®

Indice de référence des valeurs de la zone euro

LES ENTREPRISES COMPOSANT L'INDICE AU 29 NOVEMBRE 2019 :

Adidas	Fresenius SE & Co
Ahold Delhaize	Iberdrola
Air Liquide	Industria de Diseno Textil
Airbus	ING Grooup
Allianz	Intesa Sanpaolo
Amadeus IT Group	Kering
Anheuser-Busch InBev	Linde
ASML Holding	L'Oréal
AXA	LVMH
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria	Munich Re
Banco Santander	Nokia
BASF	Orange
Bayer	Philips
Bayerische Motoren Werke	Safran
BNP Paribas	Sanofi-Aventis
CRH	SAP
Daimler	Schneider Electric
Danone	Siemens
Deutsche Boerse	Société Générale
Deutsche Post	Telefonica
Deutsche Telekom	Total
Enel	Unilever
Engie	Vinci
Eni	Vivendi
EssilorLuxottica	Volkswagen

Source : Bloomberg au 29 novembre 2019.



ILLUSTRATIONS : SCÉNARIO DÉFAVORABLE

1 ■ SCÉNARIO DÉFAVORABLE

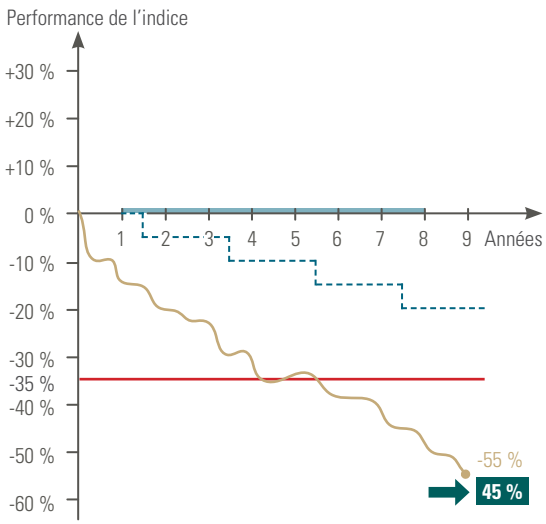
Le rendement le plus défavorable se produit lorsque l'indice a clôturé en baisse par rapport à la barrière dégressive de remboursement anticipé[1] à chaque date d'évaluation annuelle[1] et en baisse de plus de 35 % par rapport à son niveau initial, à la date d'évaluation finale, le 13 mars 2029. **Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs.** Du fait de son fonctionnement, le produit ne peut être comparé à aucun indicateur de référence. Toutefois, les simulations ci-après permettent d'appréhender le comportement de la formule par rapport à un investissement direct dans un produit financier répliquant l'indice. L'ensemble des données sont présentées hors fiscalité applicable et / ou frais liés au support d'investissement et hors effet des éventuels droits d'entrée et de sortie.

Exemple de remboursement à l'échéance[1] avec une perte en capital partielle

Dans l'exemple illustré ci-contre, l'indice clôture en baisse par rapport à la barrière dégressive de remboursement anticipé[1] à chaque date d'évaluation annuelle[1]. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le produit continue jusqu'à l'échéance.

À la date d'évaluation finale, le 13 mars 2029, l'indice clôture en baisse de 55 % par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance. Le produit est remboursé avec perte de capital.

L'investisseur reçoit alors à la date d'échéance[1], le capital initial[2] diminué de la baisse de l'indice, soit 45 % du capital initial[2], ce qui correspond à un taux de rendement annuel net de -9,38 %[3] (soit un taux de rendement annuel brut de -8,47 %[2], aussi égal à celui de l'indice).



Il est à noter que le rendement de Neuflize Step Évolution Mars 2029 est très sensible à une variation de l'indice autour des seuils de 65 % et de 80 % du niveau initial à l'échéance. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la perte en capital peut être totale, en cas de scénario encore plus défavorable.

- Évolution de l'indice par rapport au niveau initial
- Barrière dégressive de remboursement anticipé[1] et seuil de remboursement avec gain à l'échéance
- Seuil de perte en capital à l'échéance
- Période d'évaluation annuelle[1]
- Pourcentage du capital remboursé

1 Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 13 pour le détail des dates et des niveaux de la barrière dégressive de remboursement anticipé.

2 Hors frais, commissions et fiscalité applicables, sous réserve d'absence de défaut de l'Émetteur et d'absence de défaut, faillite ou mise en résolution du Garant et de conservation du produit jusqu'à son remboursement final.

3 Les taux de rendement annuels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux.

ILLUSTRATIONS : SCÉNARIO MÉDIAN

2 ■ SCÉNARIO MÉDIAN

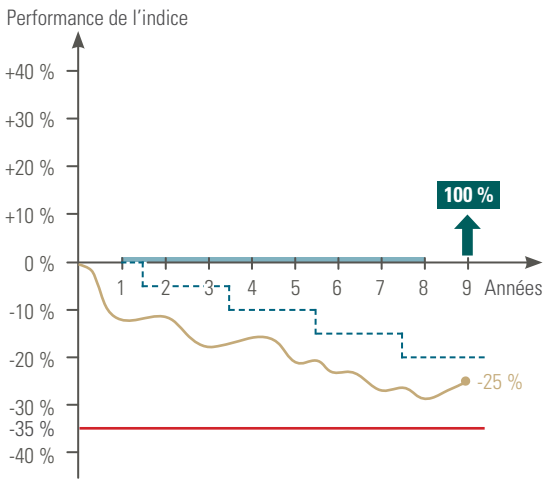
Dans l'exemple illustré ci-dessous, l'indice a clôturé en baisse par rapport à la barrière dégressive de remboursement anticipé[1] à chaque date d'évaluation annuelle[1] mais n'a pas baissé de plus de 35 % par rapport à son niveau initial à la date d'évaluation finale, le 13 mars 2029. **Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs.** Du fait de son fonctionnement, le produit ne peut être comparé à aucun indicateur de référence. Toutefois, les simulations ci-après permettent d'appréhender le comportement de la formule par rapport à un investissement direct dans un produit financier répliquant l'indice. L'ensemble des données sont présentées hors fiscalité applicable et / ou frais liés au support d'investissement et hors effet des éventuels droits d'entrée et de sortie.

Exemple de remboursement de l'intégralité du capital[2] à l'échéance[1]

Dans l'exemple illustré ci-contre, l'indice clôture en baisse par rapport à la barrière dégressive de remboursement anticipé[1] à chaque date d'évaluation annuelle[1]. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le produit continue jusqu'à l'échéance[1].

À la date d'évaluation finale, le 13 mars 2029, l'indice clôture en baisse de 25 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de perte en capital. L'intégralité du capital est donc remboursé.

L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial[2], ce qui correspond à un taux de rendement annuel net de -1 %[3] (soit 0 %[2] brut, supérieur à celui de l'indice, égal à -3,14 %).



Évolution de l'indice par rapport au niveau initial

Barrière dégressive de remboursement anticipé[1] et seuil de remboursement avec gain à l'échéance

Seuil de perte en capital à l'échéance

Période d'évaluation annuelle[1]

Pourcentage du capital remboursé

1 Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 13 pour le détail des dates et des niveaux de la barrière dégressive de remboursement anticipé.

2 Hors frais, commissions et fiscalité applicables, sous réserve d'absence de défaut de l'Émetteur et d'absence de défaut, faillite ou mise en résolution du Garant et de conservation du produit jusqu'à son remboursement final.

3 Les taux de rendement annuels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux.

ILLUSTRATIONS : SCÉNARIO FAVORABLE AVEC PLAFONNEMENT DES GAINS

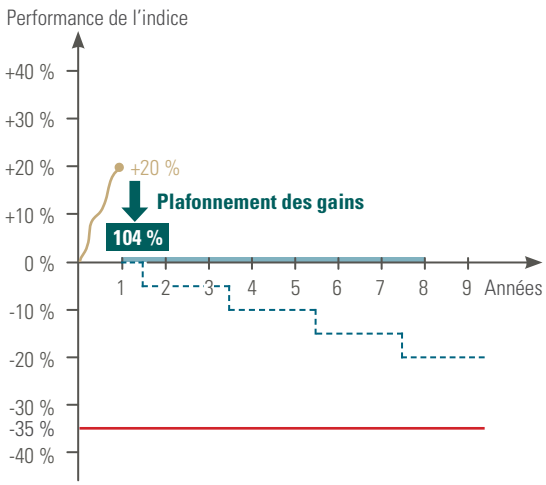
3 ■ SCÉNARIO FAVORABLE AVEC PLAFONNEMENT DES GAINS

Dans l'exemple illustré ci-dessous, à l'issue de la première date d'évaluation annuelle[1], l'indice clôture en hausse par rapport à la barrière dégressive de remboursement anticipé[1]. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé. **Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs.** Du fait de son fonctionnement, le produit ne peut être comparé à aucun indicateur de référence. Toutefois, les simulations ci-après permettent d'appréhender le comportement de la formule par rapport à un investissement direct dans un produit financier répliquant l'indice. L'ensemble des données sont présentées hors fiscalité applicable et / ou frais liés au support d'investissement et hors effet des éventuels droits d'entrée et de sortie.

Mécanisme de remboursement anticipé activé à la première date d'évaluation annuelle[1]

Dans l'exemple illustré ci-contre, l'indice clôture en hausse de 20 % par rapport à son niveau initial, au dessus du seuil de remboursement automatique avec gain, à la première date d'évaluation annuelle[1]. Le mécanisme de remboursement anticipé est activé et le produit prend automatiquement fin par anticipation.

L'investisseur reçoit alors à la première date de remboursement anticipé, le 22 mars 2021, l'intégralité du capital augmenté d'un gain de 4 % par année écoulée[1] depuis la date d'évaluation initiale[1], soit 104 % du capital initial[2], ce qui correspond à un taux de rendement annuel net de 2,86 %[3] (soit 3,90 %[2] brut, inférieur à celui de l'indice égal à 19,47 %, du fait du mécanisme de plafonnement des gains).



Évolution de l'indice par rapport au niveau initial

Barrière dégressive de remboursement anticipé[1] et seuil de remboursement avec gain à l'échéance

Seuil de perte en capital à l'échéance

Période d'évaluation annuelle[1]

Pourcentage du capital remboursé

1 Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 13 pour le détail des dates et des niveaux de la barrière dégressive de remboursement anticipé.

2 Hors frais, commissions et fiscalité applicables, sous réserve d'absence de défaut de l'Émetteur et d'absence de défaut, faillite ou mise en résolution du Garant et de conservation du produit jusqu'à son remboursement final.

3 Les taux de rendement annuels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux.

CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Code ISIN	FR0013469749
Type	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 13 juin 2019 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 19-262.
Émetteur	Natixis Structured Issuance (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A., les instruments financiers de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant	Natixis S.A. (Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch : A+ au 20/12/2019). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Devise	EUR
Montant de l'émission	50 000 000 €
Valeur Nominale	1 000 €
Prix d'émission	Il commencera à 999,20 € (correspondant à 99,92 % de la Valeur Nominale) le 13 janvier 2020 et progressera au taux annuel de 0,50 % pendant la période de commercialisation pour atteindre 1 000 € (correspondant à 100 % de la Valeur Nominale) le 13 mars 2020.
Éligibilité	Compte-titres, contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.
Cotation	Bourse de Luxembourg
Commercialisation	Du 13 janvier 2020 (9h00 CET) au 13 mars 2020 (17h00 CET)
Durée d'investissement conseillé	9 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé)
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance
Commission de distribution	En relation avec l'offre et la vente de ces Titres de Créances, l'Émetteur paiera au distributeur (Banque Neuflize OBC) une commission de distribution récurrente maximale de 1 % par an. L'investisseur reconnait et accepte que de telles commissions soient retenues par le distributeur. Plus d'informations sont disponibles auprès de la Banque Neuflize OBC ou de Natixis sur demande. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres.
Sous-jacent	Indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis). Code ISIN : EU0009658145.
Date d'émission	13 janvier 2020
Date d'évaluation initiale	13 mars 2020
Dates d'évaluation annuelle	15 mars 2021, 14 mars 2022, 13 mars 2023, 13 mars 2024, 13 mars 2025, 13 mars 2026, 15 mars 2027, 13 mars 2028.
Dates de remboursement anticipé	Le 5e jour de bourse suivant l'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé. Un jour de bourse est défini comme un jour où le cours de clôture où l'indice est publié.
Date d'évaluation finale	13 mars 2029
Date d'échéance	20 mars 2029
Niveau initial	Cours de clôture de indice Euro Stoxx 50® le 13 mars 2020.
Barrière dégressive de remboursement anticipé	En année 1 : 100 % du niveau initial En année 2 et 3 : 95 % du niveau initial En année 4 et 5 : 90 % du niveau initial En année 6 et 7 : 85 % du niveau initial En année 8 : 80 % du niveau initial
Publication de valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (equityderivatives.natixis.com) et sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Six Telekurs.
Périodicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un jour de bourse, le jour de bourse prévu suivant.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Liquidité	Natixis fournira un marché secondaire chaque jour de cotation du sous-jacent. Natixis s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres de créance dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Le cours d'achat pour les investisseurs ne sera pas supérieur de plus de 1 % au cours de vente.
Agent de calcul	Natixis S.A., ce qui peut être source de conflits d'intérêt
Règlement livraison	Euroclear France

Avertissement

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'émetteur en accord avec Banque Neuflize OBC, le distributeur qui commercialise directement ou via des sous-distributeurs, le produit Neuflize Step Évolution Mars 2029. Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le produit financier présenté ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier.

En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Neuflize Step Évolution Mars 2029 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S.

Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Neuflize Step Évolution Mars 2029 est éligible pour un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement.

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. **Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France.**

Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, action ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, action ou marché mentionné dans ce document.

Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.



Informations importantes

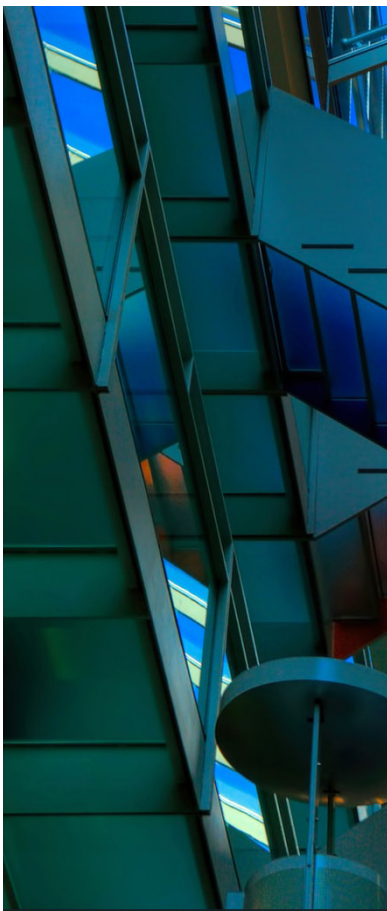
Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une documentation juridique composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs (1er, 2e, 3e, 4e et 5e supplément), approuvé le 13 juin 2019 par l'AMF sous le visa n° 19-262 (le « Prospectus de Base ») et des conditions définitives en date du 9 janvier 2020 (les « Conditions Définitives ») formant ensemble un prospectus conforme au réglement 2017/1129 (réglement prospectus) tel qu'amendé. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur les sites internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (equityderivatives.natixis.com/app/uploads/2019/06/French-Bonds-Programme_Update-2019_BP-Final-19_262.pdf, equityderivatives.natixis.com/app/uploads/2020/01/CD-FR0013469749.pdf) et de l'AMF (www.amf-france.org) et sont disponibles pour consultation à, et des copies peuvent être obtenus auprès de Natixis 47, quai d'Austerlitz, 75013 Paris.

L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la Période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis.

Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).

Avertissement sur l'indice

STOXX Limited, Zurich, Suisse détient tous droits de propriété relatifs à l'indice Euro Stoxx 50®. STOXX Limited, Zurich, Suisse, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garantes, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. STOXX Limited, Zurich, Suisse, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice Euro Stoxx 50®, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice Euro Stoxx 50®, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.



www.neuflizeobc.fr

Banque Neuflize OBC

Banque Neuflize OBC - SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 383 507 453 euros. Siège social : 3 avenue Hoche - 75008 Paris - Téléphone : + 33 (1) 56 21 70 00 - 552 003 261 RCS Paris - numéro ORIAS : 07025 717 - Courtier en Assurance-Vie - Agréée et contrôlée, en tant qu'établissement de crédit, par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 75436 Paris Cedex 09 - et, en tant que prestataire de services d'investissement, par l'Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02 - Carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » n° CPI 7501 2018 000 035 205 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris-Ile de France ; engagement de non détention de fonds, absence de garantie financière.

papiers Avec Ecofolio tous les papiers se recyclent.

Dans le respect de son engagement RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), la Banque Neuflize OBC s'emploie à réduire l'impact de son actvité sur l'environement. Elle réalise ainsi l'ensemble de ses supports d'édition avec du papier recyclable, ce qui participe à garantir un bilan carbone neutre.

www.neuflizeobc.fr

Décembre 2019 - © Neuflize OBC